

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du jeudi 3 mars 2022</b> Par suite d'une convocation en date du 19 février 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 3 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12 <b>Délibération n°D_2022_03_03_05</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Pierrette Batton-Marechal à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : M. Norbert Regard  Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Carole Chen est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Convention d'achat et de fonctionnement d'une balayeuse sur tracteur entre les communes de Contamine-Sarzin, Jonzier-Epagny, Marlioz et Minzier**

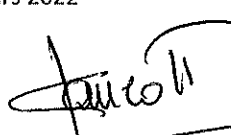
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite mutualiser l'achat et l'utilisation d'une balayeuse sur tracteur avec les communes de Jonzier-Epagny, Marlioz et Minzier.

Il donne lecture du projet de convention à passer entre les communes qui précise les modalités d'acquisition de l'outil, la mise à disposition du tracteur et d'un agent de la commune de Minzier et la répartition des charges de réparations et d'entretien soit 25% entre chaque commune (3 987€/commune) avec, initialement, deux nettoyages annuels.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'achat et de fonctionnement d'une balayeuse sur tracteur à passer entre les communes de Contamine-Sarzin, Jonzier-Epagny, Marlioz et Minzier,
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier,
- ♦ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2022 et des suivants.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 8 mars 2022 Et de la publication le : 8 mars 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 8 mars 2022 Le Maire, Georges CANICATTI</p> 
--	--

